

Évaluation de la Norme 10 de l'INEE (installations et services) dans des interventions éducatives en situation d'urgence dans les camps de déplacés de Bunia

BIRUNGI AKIKI Eugénie *

GBOISSO ASOBEE Oscar **

ISSOY AWONGI Augustin ***

VITAMARA MASIMANGO Paul ****

Résumé

La présente étude évalue la Norme 10 de l'INEE, relative aux installations et services dans le cadre de l'éducation en situation d'urgence dans les camps des déplacés de Bunia. Elle s'est proposée de vérifier dans quelle mesure les actions clés de la norme précitée sont observées dans le déploiement des interventions éducatives en situation d'urgence.

Un questionnaire d'enquête standardisé, élaboré suivant la procédure en cinq étapes préconisée par Lavault et Grégoire, sur base du modèle de l'INEE a été soumis à un échantillon de 391 sujets. Le calcul des moyennes, minimum et maximum, des écarts types a permis de caractériser les données recueillies.

Les résultats ont révélé que la norme 10 n'a pas été globalement observée ($M = 1,46$ correspondant au Désaccord) dans la mise en œuvre des interventions en situation d'urgence dans les camps de déplacés de Bunia. Sur les neuf actions clés qui constituent la norme 10, six sont reconnues comme non mises en œuvre et méritent l'attention des intervenants, des partenaires et des autorités éducatives. Il s'agit de : Crise climatique et risques de catastrophe ($M = 1.40 \approx 1$), Promotion de l'apprentissage et de l'interaction ($M = 1.33 \approx 1$), Mécanismes

* Assistante, Enseignante – Chercheuse à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'**Université de Kisangani**, E-mail : eugenie.birungi@unikis.ac.cd, eugeniebirungi52@gmail.com.

** Professeur, Enseignant – Chercheur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'**Université de Kisangani**.

*** Professeur Ordinaire, Enseignant – Chercheur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'**Université de Kisangani**.

**** Professeur Ordinaire, Enseignant – Chercheur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'**Université de Kisangani**.

d'orientation multisectoriels ($M = 1.32 \approx 1$), Structure, conception et construction solides ($M = 1.26 \approx 1$), Santé et nutrition scolaires fondées sur des données probantes ($M = 1.25 \approx 1$).

Mots-clés : *INEE, Installations et services, Éducation en situation d'urgence, Bunia.*

Abstract

This study evaluates INEE Standard 10, concerning facilities and services for education in emergencies in the Bunia camps for internally displaced persons. It aimed to verify the extent to which the key actions of the aforementioned standard are observed in the implementation of educational interventions in emergency situations.

A standardized survey questionnaire, developed according to the five-step procedure recommended by Lavault and Grégoire, based on the INEE model, was administered to a sample of 391 participants. The calculation of means, minimum and maximum values, and standard deviations allowed for the characterization of the collected data.

The results revealed that Standard 10 was not generally observed ($M = 1.46$, corresponding to Disagreement) in the implementation of emergency interventions in the Bunia IDP camps. Of the nine key actions that constitute Standard 10, six were identified as not being implemented and warrant the attention of stakeholders, partners, and educational authorities. These are: Climate crisis and disaster risk ($M = 1.40 \approx 1$), Promotion of learning and interaction ($M = 1.33 \approx 1$), Multisectoral referral mechanisms ($M = 1.32 \approx 1$), Sound structure, design and construction ($M = 1.26 \approx 1$), Evidence-based school health and nutrition ($M = 1.25 \approx 1$).

Keywords: *INEE, Facility and services, Education in emergencies, Bunia.*

I. Introduction

L'évaluation des interventions éducatives en contextes de crise s'impose désormais comme un impératif catégorique au sein des sciences de l'éducation et de l'analyse des politiques humanitaires (Kirk, 2016 ; Mackenzie, 2019). Dans des environnements dégradés tels que les camps de déplacés internes, l'élaboration de diagnostics rigoureux s'avère indispensable pour mesurer l'efficacité des réponses apportées et optimiser l'accès à l'éducation ainsi que la qualité de l'environnement d'apprentissage, conformément aux prescriptions des grands

instruments directeurs internationaux tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme [DUH], 1948 ; les Objectifs de Développement Durable[ODD] ; le Rapport d'état du système éducatif national [RESEN], 2014 et la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation [SSEF], 2015). Sur le plan mondial, les régions en développement concentrent 86 % des déplacés en âge préscolaire et scolaire (Unicef, 2021). Le Rapport Mondial de Suivi sur l'Éducation Pour Tous (Unicef, 2025) souligne que les pays en situation de conflit concentrent 42 % de la population globale des enfants non scolarisés, accusant ainsi un retard de développement structurel. L'absence d'encadrement institutionnel aggrave parallèlement la vulnérabilité des mineurs face aux risques de violence, d'exploitation et de recrutement par des forces d'interposition ou des groupes armés (Unicef, 2013).

La République Démocratique du Congo (RDC) reflète cette crise systémique mondiale. Sa partie orientale subit un conflit chronique depuis plus de deux décennies, amplifié par une escalade de la violence amorcée en 2012. Les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika demeurent les plus affectées. En 2024, Humanitarian Action recensait plus de 1,9 million d'enfants nécessitant une aide éducative d'urgence en RDC, parallèlement à la fermeture de 1 593 écoles, principalement ciblées par des affrontements armés (62 %), détruites par des catastrophes naturelles (10 %), ou réaffectées comme abris de fortune (7 %) et positions militaires (6 %). En Ituri, la situation s'est dramatiquement détériorée en 2025 : l'Unicef (2025) a documenté la destruction ou l'endommagement de plus de 290 écoles, privant 130 000 enfants supplémentaires d'accès aux classes et portant le volume total d'enfants déscolarisés dans la province à plus de 1.3 million.

Afin de réduire la vulnérabilité des populations déplacées à Bunia, une synergie d'acteurs, incluant le Ministère de l'EDU-NC, les agences onusiennes (UNICEF, WFP), les organisations internationales (MSF, Save the Children, ACF) et la société civile, déploie des interventions diversifiées. Ces actions englobent l'aménagement d'espaces temporaires d'apprentissage (ETA), la distribution de fournitures scolaires, l'organisation de programmes d'éducation non formelle, la formation des corps enseignants locaux, ainsi que l'administration de soutien psychosocial et de programmes nutritionnels (Inter-Agency Standing Committee [IASC], 2020 ; Save the Children, 2019 ; World Bank, 2018). Malgré

ces efforts, l'analyse empirique révèle des déconnexions critiques vis-à-vis des normes minimales fixées par le Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (INEE). En matière d'accès à l'éducation, l'absence de dispositifs formels de cartographie et de suivi statistique perpétue l'exclusion des groupes les plus vulnérables, notamment les enfants en situation de handicap et les filles-mères. De surcroît, la persistance de barrières économiques indirectes, telles que les frais de motivation perçus par les comités de parents, compromet l'accès effectif des déplacés, faute de subventions directes destinées à garantir une gratuité réelle (Kavoya, 2024). Concernant l'environnement d'apprentissage, le décalage avec les normes d'espaces protecteurs et sûrs reste alarmant. Les infrastructures d'urgence dans la périphérie de Bunia manquent de périmètres de sécurité et de mécanismes de surveillance adéquats. Les installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) demeurent structurellement insuffisantes, ne tenant pas compte du genre et sous-approvisionnées, affectant particulièrement l'hygiène menstruelle des adolescentes et les principes élémentaires de dignité humaine. Ce tableau d'urgence sécuritaire se trouve complexifié par la crise sanitaire majeure liée à l'épidémie de virus Ebola (souche Bundibugyo) déclarée le 15 mai 2026 à Bunia (World Health Organization [WHO], s.d.).

Les recherches menées sur l'accès à l'éducation en Ituri démontrent que, bien que des efforts aient été fournis, de nombreux enfants restent exclus du système éducatif, comme en RDC en général (Mokonzi, s.d.) et cela nécessite une meilleure intégration des enfants déplacés dans les écoles locales (Mavoungou, 2018). Plusieurs obstacles majeurs tels que la pauvreté, le manque d'infrastructures scolaires, et l'insécurité (Bokanga, 2017) sont identifiés. À cet égard, Mastrotillo & Dyer (2016) préconisent la nécessité des politiques ciblées et des interventions spécifiques pour améliorer l'accès à l'éducation dans ces contextes.

Dans l'environnement d'apprentissage, spécialement s'agissant de la protection et du bien-être des enfants dans les camps des déplacés, plus précisément à Bunia, alors que Bokanga (2019) note des lacunes dans leur protection et propose des mesures concrètes pour renforcer leur sécurité, Mokolo (2020) y suggère plutôt une approche intégrée qui combine éducation, santé et protection. En ce qui est d'établissements scolaires et services dans les mêmes camps, le constat est quasi-pareil. Des études menées, non pas directement sur la situation de l'Ituri, mais sur celle d'autres lieux, en font échos qui valent la peine d'être considérés dans la

situation de cette province. En effet, Kirk & Winthrop (2013), qui ont identifié des outils pour établir et maintenir des services éducatifs dans des contextes d'urgence, proposent des stratégies pour créer des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs, où des défis liés à la construction, à l'entretien des établissements scolaires et des solutions innovantes demeurent des véritables problèmes (O'Sullivan, 2019). Ces défis sont également quasi les mêmes dans les camps des déplacés en Ituri.

En plus des défis évoqués, les différentes études précitées ont donc le mérite de montrer clairement que, en dépit de toutes les interventions humanitaires, la situation éducative dans les camps des déplacés en Ituri reste encore préoccupante. Est-ce un problème d'approches d'interventions ? En effet, ces études, dans leurs efforts d'évaluation, recourant aux indicateurs, tels ceux de l'OCDE (1985), n'ont pas su tenir formellement compte des Normes minimales d'évaluation en situation d'urgence en éducation comme proposées par le Réseau Inter-Agences pour l'Education en Situation d'Urgence "MS de l'INEE" (INEE, 2004 ; 2010 ; 2024), actuellement en vogue concernant l'évaluation de la situation éducative des déplacés et réfugiés dans le monde. En effet, l'INEE a développé, avec le concours des experts mondiaux sous l'égide de l'Unicef, un modèle de réponses en éducation en situation d'urgence basé sur les Objectifs de Développement Durable, dit Normes minimales de l'INEE. Ce modèle comporte 5 domaines et 19 normes inégalement réparties entre les domaines. Chaque norme est accompagnée des actions clés (à contextualiser) et des notes d'orientation pour leur mise en œuvre (INEE, 2024). La norme 10 relève du domaine 2 relatif à l'accès à l'éducation et l'environnement d'apprentissage. Elle comporte 9 actions clés qui font l'objet de cette étude. Face à cette lacune méthodologique et contextuelle que s'articule la présente recherche, qui ambitionne d'apporter une rupture épistémologique majeure par rapport à la littérature existante. En effet, la démarcation fondamentale de ce travail réside dans le fait qu'il s'affranchit des cadres d'évaluation traditionnels et généralistes pour soumettre, pour la toute première fois, les actions clés menées dans les camps de déplacés de Bunia à une confrontation stricte, systématique et rigoureuse avec les Normes minimales de l'INEE (2024).

Notre contribution originale à la littérature scientifique consiste ainsi à combler un vide critique : en érigeant les normes récentes de l'INEE comme grille de lecture exclusive de la

crise humanitaire à Bunia. Cette recherche enrichit le corpus théorique de l'éducation en situation d'urgence d'un modèle d'évaluation contextualisé, indispensable pour refonder la qualité, la dignité et la résilience des espaces d'apprentissage en Afrique subsaharienne en général et RDC, en particulier. Tel est l'apport de cette étude. Conçues pour être universellement applicables à tout environnement (INEE, 2004), les normes minimales de l'INEE constituent, depuis leur avènement en 2004, un cadre de référence international mis à la disposition des acteurs éducatifs, des organisations humanitaires et des chercheurs. Ce dispositif normatif a pour vocation d'articuler des réponses sectorielles idoines afin de garantir, en période de crise, le droit fondamental des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables déplacées à une existence digne, à travers l'accès à une éducation sûre, pertinente et de qualité.

L'assise juridique de ces normes s'inscrit dans le prolongement direct des grands instruments juridiques internationaux, à l'instar de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), de la Convention relative au statut des réfugiés (1951), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949), de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ainsi que du Cadre d'action de Dakar (2000). *In fine*, les normes minimales de l'INEE ambitionnent de renforcer l'efficacité et la qualité de l'aide éducative et, partant, d'améliorer considérablement le sort des personnes frappées par des catastrophes (INEE, 2004). Dès lors, l'interrogation autour de l'efficacité des interventions humanitaires, qu'elles soient capitalisées ou en cours d'exécution, revêt un caractère impératif. Une telle démarche évaluative s'avère indispensable pour permettre à la province de l'Ituri, et plus spécifiquement à la ville de Bunia, d'identifier les leviers de résilience éducative nécessaires à sa stabilisation socio-sécuritaire. La pertinence d'une telle investigation empirique repose sur le postulat selon lequel l'optimisation opérationnelle des projets d'urgence dépend structurellement de la rigueur de leur évaluation, mais également de la capacité des acteurs à contextualiser les actions clés pour que les normes de l'INEE soient respectées (INEE, 2024). Toutefois, l'application et la contextualisation de ces normes ne sauraient être homogènes. Elles dépendent fondamentalement des représentations et des grilles de lecture des acteurs de terrain. À cet effet, l'analyse de l'opinion des partenaires

intervenant dans les camps de déplacés constitue un pivot méthodologique important. Comme le soulignent Anderson et Chapman (2019), la mise en œuvre des normes de l'INEE varie drastiquement selon les *catégories d'intervenants* (agents étatiques, délégués des agences onusiennes, cadres des ONG internationales ou volontaires de la société civile locale).

Le problème principal de cette recherche se traduit en effet, à travers les questions ci-après :

- La norme 10 (installations et services) s'applique-elle au sein des camps des déplacés de Bunia conformément au domaine 2 de l'INEE ?
- De l'avis du comité d'éducation communautaire, les actions humanitaires en matière d'accès à l'éducation et environnement d'apprentissage déployées dans les camps des déplacés de Bunia s'alignent-elles sur les indicateurs ou actions clés de la norme 10 (installations et services) du Domaine 2 de l'INEE ?

Afin de répondre à ces questions, cette étude s'est proposée deux objectifs ci-après :

- Vérifier l'application de la norme 10 (installations et services) au sein des camps des déplacés de Bunia conformément au domaine 2 de l'INEE et
- Identifier, à travers le comité d'éducation communautaire, les actions clés ou indicateurs de la Norme 10 (installations et services) du Domaine 2 de l'INEE mis en œuvre dans les interventions en matière d'éducation en situation d'urgence dans les camps des déplacés de Bunia.

Pour répondre aux questions et atteindre les objectifs sus-évoqués, ce travail présume que :

- La norme 10 (installations et services) s'appliquent au sein des camps des déplacés de Bunia conformément au domaine 2 de l'INEE,
- Selon le comité d'éducation communautaire, les actions humanitaires en matière d'accès à l'éducation et d'environnement d'apprentissage déployées dans les camps des déplacés de Bunia s'alignent sur les indicateurs ou actions clés de la norme 10 (installations et services) du Domaine 2 de l'INEE.

II. Méthodologie

1. Population et échantillon

La population d'étude est constituée de tous les déplacés vivant dans les camps de la ville de Bunia et de toutes les parties prenantes intéressées par les interventions ou intervenants dans

les camps sur les matières touchant directement ou indirectement à l'éducation en situation d'urgence. Face aux impératifs sécuritaires liés à l'état d'urgence en province de l'Ituri, la sélection des sites d'enquête s'est opérée par le biais d'un échantillonnage occasionnel. En situation de conflit volatile, la sécurité des chercheurs et des participants prime sur les critères de représentativité statistique. Ainsi, l'inclusion des camps de déplacés s'est appuyée exclusivement sur le critère de l'accessibilité effective et de la disponibilité des unités sur le terrain en contexte de l'épidémie d'Ebola. Il s'agit des camps ou sites des déplacés suivants :

Tableau 1. Echantillon des Camps des déplacés à Bunia

Circonscription		Bunia
Sites/Camps	ISP	Kigonze

Le tableau ci-dessus indique que 2 sites ou camps des déplacés ont été sélectionnés. Il s'agit des Sites ISP et Kigonze dans la ville de Bunia. Les participants ciblés par cette recherche se répartissent en trois catégories constitutives des comités d'éducation communautaire : les acteurs clés des interventions humanitaires en éducation d'urgence, les acteurs éducatifs et les bénéficiaires directs des programmes déployés. Pour constituer cet échantillon, l'étude a mobilisé la technique de l'échantillonnage par choix raisonné. Selon Quiroga (2013), cette méthode permet au chercheur, s'appuyant sur sa connaissance approfondie du terrain, de sélectionner intentionnellement des sujets, des établissements ou des groupes qui incarnent fidèlement les profils requis par l'objet d'analyse. Par ailleurs, l'échantillonnage par choix raisonné se distingue par quatre propriétés fondamentales : un choix subjectif mais fondé sur l'expertise de terrain du chercheur, une représentativité typologique (privilégiant l'exemplarité des cas plutôt que la proportionnalité statistique), le recours à des critères d'inclusion explicites et alignés sur la problématique, et enfin, une économie de moyens favorisant la collecte de données denses auprès d'un effectif optimisé (Quiroga, 2013). La configuration définitive de l'échantillon de l'étude se structure de la manière suivante :

Tableau 2. Composition des catégories des enquêtés dans les camps ou sites des déplacés

Catégories		Sous-catégories	Effectif	Total
1	Acteurs clés	Agences des Nations unies (UNICEF, HCR, PAM/WFP PNUD, OCHA)	3	26

	Société civile(Eglises : Caritas, ECC/Anglican)	1	
	Mouvements/Droits (enfants, femmes,...)	2	
	O.N.G	18	
	DIVAS	2	
	Ministère provincial de l'EDU-NC	1	
	Division provinciale de l' EDU-NC	1	
	Inspection provinciale de l' EDU-NC	1	
2	Acteurs		
	Coordinations des écoles conventionnées	7	47
	éducatifs		
	Directeurs	5	
	Enseignants : Primaire, secondaire, non formel	32	
	Apprenants (éducation formelle et non formelle)	200	
	Jeunes	60	
3	Bénéficiaires		
	Adultes	58	318

Total	391	391
--------------	-----	------------

Ce tableau montre que, sur 391 enquêtés, la majorité (318 enquêtés, soit 81,33 %) sont des bénéficiaires ; suivis des acteurs éducatifs (47 enquêtés, soit 12.02 %) et des acteurs clés (25 enquêtés, soit 6,39 %).

2. Instrument de collecte des données

Dans cette étude, un seul instrument de collecte des données, basé rigoureusement sur les indicateurs d'accès à l'éducation et d'environnement d'apprentissage relatives à la Norme 10 (Installations et Services) du Domaines 2 de l'INEE (2024), est élaboré pour tous les répondants, dans leur diversité. Le questionnaire portant sur l'environnement d'apprentissage, du type échelle de Likert, à quatre niveaux (allant de 0 à 3), correspondant désaccord total, désaccord, accord et accord total, suivant le processus d'élaboration en cinq étapes définie par Laveault et Grégoire (2014), basé sur la Norme 10 (installations et services) du Domaine 2 de l'INEE. Il est composé de 26 questions et a été soumis à l'échantillon d'étude de 391 sujets. Outre les statistiques descriptives (minimum, maximum, moyenne et écart-type), l'étude a eu recours, outre l'appréciation par les juges, au coefficient α de

Cronbach pour vérifier les qualités métriques et un coefficient de 0.78 a été obtenu. Par ailleurs, le questionnaire élaboré contient des questions spécifiées dans le tableau ci-après :

Tableau 3. Spécification du norme 10 : Installations et services (Questions 52 à 77))

N°	Norme	Actions clés (INEE)	Numéros des questions	Total
1		Sites sûrs et inclusifs	52	1
2		Structure, conception et construction solides	53, 54	2
3		Crise climatique et risques de catastrophe	55,56, 57,58,59	5
4	Installations et services	Promotion de l'apprentissage et de l'interaction	60, 61,62	3
5		Entretien et réparation réguliers	63, 64	2
6		Intégration des personnes handicapées	65, 66	2
7		Promotion de l'eau, assainissement, hygiène (WASH)	67, 68, 69, 70, 71	5
8		Santé et nutrition scolaires (données probantes)	72, 73, 74	3
9		Mécanismes d'orientation multisectoriels	75, 76, 77	3
Total				26

La lecture du tableau ci-dessus indique que les 26 questions composant le questionnaire de la Norme 10 (Installations et Services) du Domaine 2 de l'INEE, sont réparties dans 9 différentes actions ou indicateurs clés.

III. Résultats

1. *Résultat global de la norme 10 : Installations et services*

Dans le présent point, il est question de présenter le résultat global des descriptives de la norme 10 de l'INEE relative aux installations et services éducatifs dans les sites des déplacés de Bunia. L'essentiel des résultats est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4. Caractéristiques descriptives du niveau d'accord global du Domaine 2 de l'INEE : Installations et Services

Norme 10 de l'INEE	N	Min	Max	M	SD
Installations et services	391	1	2	1.46	0.182

Le tableau ci-dessus indique que les 391 enquêtés témoignent globalement d'un niveau de désaccord concernant les installations et services éducatifs disponibles dans les sites des déplacés de Bunia ($M = 1.46 \approx 1 = \text{Désaccord}$). Cette moyenne varie de 1 (Min) à 2 (Max), avec un $SD = 0.18$. Autrement dit, selon les répondants, les installations et services destinés à soutenir l'éducation dans les sites enquêtés demeurent insuffisants ou ne répondent pas aux attentes des bénéficiaires.

2. *Résultats des actions clés de la norme 10 : Installations et Services*

Ce point présente les résultats globaux des actions clés de la norme 10 : Installations et Services dans les camps des déplacés de Bunia. Cette démarche permet d'identifier le niveau d'application de chacune de ces actions clés dans les camps des déplacés de Bunia. Le tableau qui suit présente le condensé.

Tableau 5. Profil statistique des actions clés des installations et services

N°	Actions clés des installations et services	N	Min	Max	M	SD
1	Sites sûrs et inclusifs	391	1	3	2.13	0.569
2	Structure, conception et construction solides	391	0	3	1.26	0.403
3	Crise climatique et risques de catastrophe	391	0	2	1.40	0.364
4	Promotion de l'apprentissage et de l'interaction	391	1	2	1.33	0.379
5	Entretien et réparation réguliers	391	0	3	1.10	0.523
6	Intégration des personnes handicapées	391	2	3	2.19	0.345
7	Promotion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH)	391	1	2	1.60	0.258
8	Santé et nutrition scolaires fondées sur des données probantes	391	0	2	1.25	0.441
9	Mécanismes d'orientation multisectoriels	391	0	2	1.32	0.413

Le tableau ci-dessus présente les statistiques descriptives des actions clés relatives aux installations et services éducatifs. Selon la perception des 391 enquêtés, les résultats se répartissent en deux catégories comme suit :

1. Les actions clés relatives aux sites sûrs et inclusifs ($M = 2.13$), à l'intégration des personnes handicapées ($M = 2.19$) ainsi qu'à la promotion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) ($M = 1.60$) sont reconnues comme étant alignées sur le domaine 2 de l'INEE, les enquêtés exprimant leur accord quant à leur application ($M \approx 2 = \text{Accord}$). Les valeurs observées varient entre 1 et 3 avec des écarts-types compris entre 0.345 et 0.569.
2. En revanche, les actions clés relatives à la structure, à la conception et à la solidité des constructions ($M = 1.26$), à la prise en compte de la crise climatique et des risques de catastrophe ($M = 1.40$), à la promotion de l'apprentissage et de l'interaction ($M = 1.33$), à l'entretien et aux réparations régulières des infrastructures ($M = 1.10$), à la santé et à la nutrition scolaires fondées sur des données probantes ($M = 1.25$) ainsi

qu'aux mécanismes d'orientation multisectoriels ($M = 1.32$) ne sont pas alignées, les répondants exprimant leur désaccord quant à leur application effective ($M \approx 1 =$ Désaccord). Les valeurs observées varient entre 0 et 3 avec des écarts-types compris entre 0.258 et 0.523.

IV. Discussion des résultats

1. Résultat global de la norme 10 : Installations et services

Les résultats montrent que les installations et services font l'objet d'un désaccord ($M=1.46 \approx 1$). Donc, les installations et les services sont globalement jugés insuffisants par les répondants. Les infrastructures scolaires (latrines, eau portable, électricité, espaces récréatifs) dans les sites de Bunia demeurent nettement déficitaires. Ce déphasage matériel est un classique des situations humanitaires saturées. Jones (2020) rappelle que le volet logistique et infrastructurel de l'INEE est systématiquement le moins pourvu en financements durables, ce qui fragilise la viabilité à long terme des installations scolaires de fortune. Ces observations rencontrent également celles faites par Bokanga (2017) ; Mastrotillo et Dyer (2016) préconisent la nécessité des politiques ciblées et des interventions spécifiques pour améliorer l'accès à l'éducation dans les contextes d'urgence.

2. Résultats des actions clés de la norme 10

Trois actions clés ont obtenu l'accord : l'accès des personnes handicapées ($M = 2.19 \approx 2$), les sites sûrs ($M = 2.13 \approx 2$) et Promotion de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ($M = 1.6 \approx 2$). Elles constituent donc les actions clés de la Norme 10 reconnues comme mises en œuvre. A l'inverse, six actions clés n'obtiennent pas l'accord des répondants sur leur application sur terrain : Crise climatique et risques de catastrophe ($M = 1.40 \approx 1$), Promotion de l'apprentissage et de l'interaction ($M = 1.33 \approx 1$), Mécanismes d'orientation multisectoriels ($M = 1.32 \approx 1$), Structure, conception et construction solides ($M = 1.26 \approx 1$), Santé et nutrition scolaires fondées sur des données probantes ($M = 1.25 \approx 1$). Elles constituent les points faibles en matière des installations et services dans les interventions en éducation en situation d'urgence dans les camps des déplacés de Bunia.

L'absence de cantines scolaires et le délabrement des hangars d'écoles temporaires confirment le constat de la Banque Mondiale (2022) : l'aide d'urgence planifie rarement les

coûts récurrents de maintenance, menant à une détérioration rapide des acquis physiques éducatifs.

Bien que d'une valeur scientifique indéniable, cette étude comporte certaines limites qu'il vaille la peine de souligner. Sur le plan géographique, elle s'est limitée à deux camps de personnes déplacées de Bunia, ce qui ne permet pas de généraliser les résultats à tous les camps de la province de l'Ituri ou de la RDC. L'approche méthodologique adoptée a conduit à se reposer principalement sur les réponses des enquêtés, qui peuvent être influencées par des biais tels que la désirabilité sociale ou des erreurs de mémoire. Il serait intéressant d'approfondir les recherches sur les facteurs influençant la rétention scolaire, les performances des élèves et leur bien-être psychosocial en contexte de déplacement.

Au regard de la pertinence de ce thème, il est souhaitable d'étendre l'étude à d'autres sites des déplacés en Ituri voire dans d'autres provinces afin de comparer les résultats. Par ailleurs, une étude longitudinale permettant de suivre l'évolution de l'environnement d'apprentissage au fil du temps apporterait plus d'informations afin de mieux cerner cette thématique.

Évaluer l'impact des interventions des autorités et des organisations humanitaires sur l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité dans les camps des déplacés et mener des études comparatives entre les écoles situées dans les camps de déplacés et celles des communautés d'accueil afin d'identifier les bonnes pratiques et les défis spécifiques constituent de pistes intéressantes pour mieux saisir la problématique de l'éducation en situation d'urgence.

Conclusion

La présente étude a porté sur l'« Évaluation des installations et services en éducation d'urgence dans les camps des déplacés de Bunia. » Elle s'est proposée de répondre aux questions ci-après :

- La norme 10 (installations et services) s'applique-elle au sein des camps des déplacés de Bunia conformément au domaine 2 de l'INEE ?
- Selon le comité d'éducation communautaire, les actions humanitaires en matière d'accès à l'éducation et environnement d'apprentissage déployées dans les camps des

déplacés de Bunia s'alignent-elles sur les indicateurs ou actions clés de la norme 10 (installations et services) du Domaine 2 de l'INEE ?

Afin de répondre à ces questions, cette étude s'est proposée deux objectifs ci-après :

- Vérifier l'application de la norme 10 (installations et services) au sein des camps des déplacés de Bunia conformément au domaine 2 de l'INEE,
- Identifier, à travers le comité d'éducation communautaire, les actions clés ou indicateurs mises en œuvre dans Norme 10 (installations et services) du Domaine 2 de l'INEE dans les interventions en matière d'éducation en situation d'urgence dans les camps des déplacés de Bunia.

Pour répondre aux questions et atteindre les objectifs sus-évoqués, ce travail présume principalement que :

- La norme 10 (installations et services) s'appliquent au sein des camps des déplacés de Bunia conformément au domaine 2 de l'INEE,
- Selon le comité d'éducation communautaire, les actions humanitaires en matière d'accès à l'éducation et d'environnement d'apprentissage déployées dans les camps des déplacés de Bunia s'alignent sur les indicateurs ou actions clés de la norme 10 (installations et services) du Domaine 2 de l'INEE.

Les résultats ont montré la norme 10 de l'INEE n'est pas globalement mise en œuvre ($M = 1.46 \approx 1$). Seules trois de ses actions clés sont reconnues comme mises en œuvre. Les actions à mettre en œuvre pour observer la norme 10 de l'INEE sont : Crise climatique et risques de catastrophe ($M = 1.40 \approx 1$), Promotion de l'apprentissage et de l'interaction ($M = 1.33 \approx 1$), Mécanismes d'orientation multisectoriels ($M = 1.32 \approx 1$), Structure, conception et construction solides ($M = 1.26 \approx 1$), Santé et nutrition scolaires fondées sur des données probantes ($M = 1.25 \approx 1$). Les répondants estiment donc que les installations et services demeurent insuffisants.

Références bibliographiques

Anderson, K., & Chapman, T. (2019). *Les acteurs de l'aide humanitaire face aux normes éducatives : Analyse comparative des dynamiques de pouvoir institutionnel*. Éditions du Seuil.

Banque Mondiale. (2022). *Financer l'éducation en contexte de fragilité, conflit et violence*. Éditions de la Banque Mondiale.

Bokanga, K. (2017). « L'accès à l'éducation des enfants réfugiés en RDC : Étude de cas à Bunia. » *Revue Congolaise d'Éducation*, 5(1), 34-50.

Bokanga, K. (2019). « Protection des enfants dans les camps de réfugiés : Enjeux et perspectives à Bunia. » *Revue de Droit et de Sociologie*, 7(1), 15-30.

DUDH. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Organisation des Nations Unies.

Humanitarian Action (2025). *République Démocratique du Congo. Besoins humanitaires et cycle de programme*. <https://www.humanitarian.org>.

Humanitarian Action. (2025). *Global humanitarian overview 2025: Education under attack and displacement dynamics*. Humanitarian Action.

IASC (Inter-Agency Standing Committee). (2020). *Directives pour l'intégration des interventions ciblant les violences basées sur le genre dans l'action humanitaire : Secteur de l'éducation*. IASC.

INEE (Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence). (2024). *Normes minimales pour l'éducation : Préparation, interventions, relèvement* (Éd. révisée). Éditions de l'INEE.

Jones, T. (2020). *The Logistical Limits of Humanitarian Education*. Oxford University Press

Kavoya, M. K. (2024). *Urgences sanitaires et continuité éducative : L'impact de la maladie à virus Ebola sur l'école en province de l'Ituri*, Université de l'Uélé.

Kirk, J. (2016). *Evaluating education in emergencies: A guide to the use of evaluation frameworks* Oxford University Press.

Kirk, J., et Winthrop, R. (2013). *Education in Emergencies: A Toolkit for Starting and Sustaining Education in Emergencies*. Brookings Institution.

- Laveault, D. et Grégoire, J. (2014). *Introduction aux théories des tests en psychologie et en sciences de l'éducation*. 3ème édition. De Boeck.
- Mackenzie, S. (2019). *Evaluating humanitarian action in education: Methods, challenges, and outcomes*. Oxford University Press.
- Mastrorillo, M., et Dyer, C. (2016). « Access to Education in Refugee Camps: A Review of the Literature » *International Journal of Educational Development*, 48, 1-10.
- Mavoungou, J. P. (2018). « Éducation et droits des enfants réfugiés en contexte de crise : Cas des camps de Bunia ». *Cahiers de la Recherche en Éducation*, 12(2), 45-60.
- Mavoungou, R. (2018). *L'intégration scolaire des populations déplacées internes en Afrique centrale*. Éditions Karthala.
- Mokolo, M. (2020). « Les défis de la protection des enfants réfugiés à Bunia : Vers une approche intégrée ». *Journal de la Protection de l'Enfance*. 4(1), 33-48
- Mokonzi, G. (s.d.). *Les défis de l'accès à l'éducation de base en République Démocratique du Congo*. Presses Universitaires de Kisangani.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). (1985). *Méthodes et indicateurs d'évaluation des projets d'aide humanitaire*. Éditions de l'OCDE.
- O'Sullivan, M. (2019). "Educational Facilities in Refugee Camps : Challenges and Strategies". *Journal of Refugee Studies*, 32(3), 413-436.
- O'Sullivan, M. (2019). *Infrastructures scolaires et logistique humanitaire dans les zones de conflit*. Cambridge University Press.
- Quiroga, P. (2013). *Méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales*.
- RESEN (2014). *Rapport d'état du système éducatif national de la République Démocratique du Congo : Pour une politique de reconstruction du système éducatif*. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique / UNESCO.
- Save the Children. (2019). *L'éducation en situation de crise : Garantir l'accès et la protection des enfants vulnérables*. Save the Children International.
- SSEF (2015). *Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025*. Secrétariat Permanent de la SSEF.
- UNICEF (2013). *The impact of conflict on children's development and protective environments*. UNICEF. New York, États-Unis.

UNICEF (2021). *Displaced children and access to education: Global statistics and region-specific indicators*. UNICEF.

UNICEF (2025). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : Relever le défi de la scolarisation en zones d'urgence et post-conflit*. UNICEF.

WHO (World Health Organization) (2026). *Ebola virus disease outbreak in Ituri province, Democratic Republic of the Congo: Epidemiological update and emergency response*. World Health Organization. <https://www.who.int>.

World Bank (2018). *The World Development Report 2018: Learning to realize education's promise*. World Bank.

Brandt, C., Munguakonkwa Mirindi, D., & Kaboy Mupenda, P. (2022). Renforcer les réponses rapides en matière d'éducation dans les situations d'urgence aiguës : République démocratique du Congo.